

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une session ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban, tenue le **12 décembre 2006**, à 19 h, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, Saint-Colomban, sous la présidence de Monsieur Roland Charbonneau, maire, et à laquelle il y avait quorum, la résolution suivante a été adoptée.

.....

RÉSOLUTION 535-12-06

APPUI AU COMITÉ RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES FALAISES (CRPF)

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Comité Régional pour la Protection des Falaises (CRPF), en date du 10 novembre 2006;

CONSIDÉRANT que ledit comité œuvre principalement pour la protection du massif des falaises de Piedmont. Prévost et Saint-Hippolyte ainsi que les forêts environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Henri Legault, appuyé par madame Diane McCready et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Colomban appuie le Comité Régional pour la Protection des Falaises (CRPF) dans le cadre de son programme de protection du massif des falaises de Piedmont. Prévost et Saint-Hippolyte ainsi que les forêts environnantes.

COPIE CERTIFIÉE AUTHENTIQUE

**CLAUDE PANNETON
DIRECTEUR GÉNÉRAL**